



Ville de Durbuy
Basse Cour, 13
B- 6940 Barvaux

AUTORISATION DE CHANTIER ET DE POSE DE SIGNALISATION 28-2026

Réf. : DURBUY : 2023-134 - PIC – PIMACI 2022-2024 Durbuy - Bohon - Rue Saint-Amour

Le Bourgmestre de la Ville de Durbuy

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon (A.G.W.) du 16 décembre 2020, entré en vigueur le 01.03.2021,
relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique ;

Vu le CHAPITRE V, section 1^{ère}, Article 89, Ch. VI, art.10, du Décret-programme du 17 juillet 2018, entré en vigueur le 18.10.2018,
portant des mesures en matière de travaux publics, de mobilité et de transports,

AUTORISE

La SRL « DAMIEN & Fils »

 Rue des Minières, 55A à 6880 MORTEHAN (BERTRIX)  061 41 13 28

Responsable de chantier : Romain PIROTON  0498 92 00 06 – r.piroton@sprldamien.be

Surveillant de chantier : SPT Marloie : Bruno Detry  0491 72 61 58 - b.detry@province.luxembourg.be

effectuant des travaux de réfection de voirie existante hors zone urbanisée
+ aménagement de trottoir / bandes cyclables suggérées / chemin réservé cyclo-piéton

➤ à DURBUY & BOHON : Rue de Saint-Amour et DURBUY vers BOHON

à partir du 16 février 2026 (durée prévue 110 J.O. à partir du 5 janvier 2026)

Planning prévisionnel :

- **Phase 1, tronçon rue saint amour (trottoir) : du 16/02 au 20/04**
Fermeture Rue saint amour par tronçon avec accès riverains et secours
- **Phase 2 tronçon voirie vers piscine : du 20/04 au 31/12**
Fermeture de la rue de la piscine de Bohon jusqu'au début de la rue saint amour

- à interdire le stationnement le long et aux abords du chantier ;
- à placer la signalisation routière telle qu'elle est imposée par l'A.G.W. du 16 décembre 2020, entré en vigueur le 1^{er} mars 2021, relatif à la signalisation des chantiers et des obstacles sur la voie publique, tenant compte notamment de la catégorie de chantier ; y compris en raison de la disposition des lieux, des signaux C43 limitant la vitesse à 30 km/h ;
- à interdire toute circulation sur le tronçon concerné. Un accès piéton sera aménagé afin de permettre aux riverains de la Rue de Saint-Amour d'accéder à leur bâtiment. Des plaques seront prévues pour couvrir les tranchées afin de permettre l'accès des services de secours en cas d'intervention.

Un itinéraire de déviation pour rejoindre Bohon sera mis en place par Barvaux via la rue de la Tour du Diable.

Vu la longue période de chantier et les difficultés d'accès, y compris pour les services de secours, la Coordinatrice Planification d'Urgence sera prévenue de l'avancement du chantier afin qu'elle puisse en informer les services de secours.

Le responsable de l'entreprise :

- prendra toute mesure utile afin de sécuriser le lieu des travaux (balisage, lampes, ...) ;
 - préviendra les riverains de l'accessibilité en fonction de l'avancement des travaux ;
 - veillera à ce que les duo-bacs et sacs bleus soient rassemblés au début de la rue, pour 7h du matin, les jours de collecte.
- Un arrangement devra être trouvé pour la collecte des encombrants & papiers/cartons.

La signalisation qui en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption n'est plus justifiée, devra être enlevée ou efficacement masquée.

L'administration communale de Durbuy dégage toute responsabilité en rapport ou relative aux accidents ou dommages pouvant résulter ou être causés par cette autorisation.

Durbuy, le 13 février 2026.

Le Bourgmestre,

Philippe BONTEMPS.

